

Publié sur le site internet de la commune le .....

Le Maire

Frédéric VALLOS

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2024-077

### Séance du 16 septembre 2024

#### Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 17
Qui ont pris part à la délibération	: 19
<u>Date de la Convocation</u>	: 09/09/2024
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 09/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 septembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

**PRESENTS** : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BOURDELEAU Alexandra, Mme BRUYAS Séverine, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie- Claude, M. JACQUET Alain, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

#### ABSENE EXCUSE

#### POUVOIR

Mme MARTIN GAJAC Corinne a donné pouvoir à GAUTIER WILL Pascale  
M. GAY Richard a donné pouvoir à PERRAUD Sylvain

Mme. Alexandra BOURDELEAU a été nommée secrétaire de séance.

### Objet : Subvention exceptionnelle Les conteurs de Trévoux

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 09 Avril 2024 votant les subventions aux associations

Monsieur Gilles GROSSAT Adjoint aux finances expose que pour les journées du patrimoine, une subvention supplémentaire de 50€ est sollicitée par l'association les conteurs de Trévoux.

Ainsi, Monsieur gilles GROSSAT propose que la subvention accordée le 09 Avril pour 300 € passe à 350€.

Le Conseil Municipal à l'unanimité après en avoir délibéré :

- RECONNAIT l'intérêt de cette demande.
- DIT qu'une subvention exceptionnelle supplémentaire d'un montant de 50 € sera versée
- DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmise au Service de Gestion Comptable de Chatillon sur Chalaronne
- DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à la Préfecture de l'Ain

Ainsi fait et délibéré le 16 septembre 2024

Pour extrait conforme,

Le Maire Frédéric VALLOS



La secrétaire de séance

Alexandra BOURDELEAU

